

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
Band: 10 (1995)
Heft: 4: Gazette

Rubrik: Organisations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Association suisse des archéologues cantonaux (ASAC)

Alors qu'en Suisse la recherche archéologique jouit d'une longue tradition, la création des services cantonaux employant des archéologues à plein temps est une institution relativement moderne. En effet, ce n'est que depuis 1962 qu'il existe de tels services (exception faite du service créé en 1958 à Zurich qui employait un archéologue à mi-temps). Avant cette date les problèmes du domaine archéologique étaient traités par des personnes bénévoles ou exerçant cette tâche en plus de leur activité professionnelle. Etant donné que l'héritage culturel de nos ancêtres ne se limite pas aux frontières actuelles limitées de nos cantons pas plus d'ailleurs que la protection prévue par le législateur, il s'est vite révélé nécessaire de s'informer mutuellement entre archéologues cantonaux.

Depuis 1967, la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie (SSPA) organisait chaque automne un colloque réunissant les archéologues cantonaux suisses. En 1969, un comité a été élu composé de M. Sitterding, M. Egloff et Ch. Zindel chargé de la direction d'une association des archéologues cantonaux en Suisse. A la 4ème séance réunissant les archéologues cantonaux, le 24 avril 1970, il a été décidé de créer l'Association suisse des archéologues cantonaux en lui donnant des statuts. Lors de la séance suivante, le 21 novembre 1970, le projet de statuts a été soumis aux personnes présentes. Lors de la séance du 5 février 1971, une deuxième lecture des statuts a eu lieu et c'est à cette date qu'ils sont entrés en application. Depuis les statuts sont toujours en vigueur et n'ont pas été modifiés.

L'Association suisse des archéologues cantonaux (ASAC) / Verband Schweizerischer Kantonsarchäologen (VSK) / Associazione svizzera degli archeologi cantonali (ASAC) a pour objectif la collaboration de ses membres dans le domaine de l'archéologie et la défense des intérêts communs de ses membres face aux autorités et aux tiers. Ses membres sont les archéologues cantonaux élus par les autorités cantonales compétentes. Sur requête, d'autres membres peuvent être acceptés lorsqu'ils peuvent faire état d'une activité permanente dans le domaine de l'archéologie ou déterminante dans le domaine de l'organisation d'activités archéologiques au sein d'une région bien définie. De même l'archéologue de la Principauté de Liechtenstein est également membre de l'ASAC qui comptait, lors de sa création, 20 membres et qui rassemble aujourd'hui 24 personnes.

Tâches et objectifs

Depuis sa création, l'ASAC considère comme tâches primordiales, la promotion de la formation professionnelle et la formation continue des archéologues cantonaux et plus spécialement du personnel technique. L'ASAC s'est égale-

ORGANISATIONS

ment fixé comme objectif de se préoccuper des problèmes de l'étude scientifique des découvertes et des observations, de la recherche des moyens financiers nécessaires aux fouilles archéologiques et de l'élaboration de bases juridiques.

En 1971 et en 1972, à l'initiative de U. Ruoff de l'ASAC, un cours de formation continue a été organisé à l'intention des techniciens des fouilles. Le 7 mai 1972 les techniciens des fouilles se sont réunis pour fonder l'Association suisse des techniciens des fouilles archéologiques (ASTFA) / Vereinigung des archäologisch-technischen Grabungspersonals (VATG). Depuis l'ASAC soutient activement tous les efforts entrepris par l'OFIAMT pour améliorer la formation et la reconnaissance professionnelle des techniciens des fouilles. En 1977, pour la première fois, 11 candidats ont pu passer l'examen en vue de l'obtention du titre de 'Technicien(ne) de fouilles archéologiques'. Bien des séances de travail ont été nécessaires avant de pouvoir mettre au point en 1989, en accord avec l'ASTFA, un règlement sur l'organisation d'un examen professionnel qui soit accepté par le directeur du Département fédéral de l'économie publique. C'est en 1993 que les derniers examens ont eu lieu selon ce règlement. En effet après avoir constaté que certains critères devaient être adaptés à la situation actuelle, une révision du règlement a été entreprise en collaboration avec l'ASTFA. Le nouveau règlement a été signé en août 1995 de telle sorte qu'en 1996 les examens adaptés aux nouvelles directives pourront de nouveau avoir lieu, organisés de concert par l'ASAC et l'ASTFA.

Les efforts de l'ASAC pour la reconnaissance de l'archéologie dans tous les domaines sont constants depuis sa création. Parmi les résultats obtenus, on peut citer l'emploi du terme 'archéologie' dans les lois et les ordonnances. Un emploi légitime car les méthodes de travail des services cantonaux d'archéologie sont bien différentes de celles des services cantonaux de conservation des monuments historiques. Les services cantonaux d'archéologie prennent en règle générale eux-mêmes une part très active à la mise en application des dispositions légales pour la protection de l'héritage culturel, en effet les fouilles donnent lieu à l'élaboration de documentations, d'études, les résultats obtenus font l'objet de publications et d'expositions. Les services cantonaux d'archéologie ne sont pas en mesure d'accorder de subventions pour la conservation des biens culturels qui leur sont confiés, soit ils accomplissent cette tâche eux-mêmes, soit ils confient le travail à d'autres services. En ce qui concerne le financement de l'archéologie par les subventions fédérales, on note des différences en fonction des cantons. Compte tenu du système fédéral de notre pays, les solutions au niveau administratif varient également d'un canton à l'autre, dans de nombreux cantons, le service d'archéologie dépend

ORGANISATIONS

du service de conservation des monuments historiques, dans d'autres cantons les deux services sont placés sur un pied d'égalité ou sont même complètement indépendants l'un de l'autre, situés dans des départements différents. C'est pour cette raison que les membres de l'ASAC entretiennent et apprécient les échanges d'expériences.

En 1991, l'ASAC a publié un plan directeur qui résume les objectifs de la recherche archéologique et récapitule les directives générales. Les services cantonaux le remettent aux personnes intéressées sur simple demande.

Les fouilles privées, généralement non-autorisées, visant la découverte d'objets anciens à l'aide de détecteurs de métaux et d'autres moyens ont, dans plusieurs cantons, des conséquences fâcheuses et entraînent des problèmes juridiques. Pour cette raison et d'autres encore, l'ASAC apporte son soutien aux conventions ayant pour objectif la protection du patrimoine culturel comme par exemple la Convention de l'UNESCO (1970), la Convention du Conseil de l'Europe de La Valetta (1992). On peut également citer la dernière de ces conventions en date, la Convention Unidroit. L'ASAC ne peut qu'encourager les autorités suisses à signer cette convention.

Jakob Bill

Une ville honorée par ses citoyens

Hommage au service de conservation des jardins historiques de la Ville de Zurich

Nombreuses sont les activités qui ont été proposées en Suisse cette année dans le cadre de l'année européenne de la protection de la nature. Parmi ces activités, un événement particulièrement réjouissant, l'attribution du prix Heimatschutz zurichois au service de conservation des jardins historiques de l'office d'horticulture de la Ville de Zurich. La remise du prix a eu lieu le 7 novembre dernier à l'occasion d'une petite cérémonie sympathique au Musée Rietberg.

Le prix a été remis par Bruno Kläusli, président de la ligue zurichoise pour le patrimoine, assisté de Peter Angst, président de la ligue de la Ville de Zurich pour le patrimoine qui a dans son allocution salué 'les efforts entrepris pour la création d'un service de conservation des jardins historiques compétent et la continuité d'un travail aux objectifs bien définis, l'aménagement d'un service spécialisé, l'inventori-

sation des jardins historiques, la défense des critères de la conservation des jardins historiques lors de l'application du droit relatif à l'aménagement du territoire et aux constructions et l'encouragement de l'argumentation scientifique'.

Depuis assez longtemps, le bruit courait qu'en matière de conservation des jardins historiques, la Ville de Zurich avait le vent en poupe. Quelques circonstances heureuses ont facilité la situation. Tout d'abord la Ville de Zurich dispose d'une loi relative à l'aménagement du territoire et aux constructions (Planungs- und Baugesetz, PBG) qui, dans l'article 203, paragraphe f, de la version révisée de 1992 considère comme objets dignes d'être protégés 'les parcs et les jardins, les arbres, les forêts, les bosquets et les haies ayant une valeur botanique'. En appliquant de manière conséquente ce texte juridique, la Ville de Zurich et plus particulièrement l'ancien directeur du département des constructions et ancien conseiller municipal, Rudolf Aeschbacher, et son successeur à ce poste, Kathrin Martelli, ont réussi à s'imposer dans ce domaine. L'action encourageante du directeur de l'office d'horticulture, Peter Stünzi, a également été décisive. Et enfin, et toutes les personnes présentes ont approuvé, on peut dire que le hasard a bien fait les choses en faisant élire en octobre 1990 Judith Rohrer-Amberg au poste de responsable du service de conservation des jardins historiques.

'Une action progressiste'

Dans une éloge aux accents délicats et subtiles, Georg Mörsch a placé au centre de ses réflexions 'l'action progressiste' et extrêmement louable que constitue la création spontanée d'un service public de conservation des jardins historiques. Par ailleurs le fait que des citoyens honorent leur ville de cette manière est plutôt rare surtout dans une période aux tendances dérégulatrices en tout genre et est un signe de courage et d'une volonté de vouloir influencer sur le courant de la vie politique dont on ne peut que se féliciter. Il est également important de constater que la protection des monuments et la protection de la nature font partie du quotidien en conservation des jardins historiques: la conservation des monuments historiques revêt là une dimension dont on ne peut que se réjouir.

Georg Mörsch a terminé son éloge en exprimant un souhait à l'intention de K. Martelli, conseillère municipale, lui demandant de veiller à un renforcement du service de conservation des jardins historiques. Peter Stünzi, directeur de l'office d'horticulture, a été complimenté et remercié pour l'accueil, l'encouragement et le soutien constant qu'il a accordés au service de conservation des jardins historiques. Quant à J. Rohrer-Amberg c'est d'habileté, de compétence, de zèle, de tenacité et d'intelligence dont elle a fait preuve dès le début dans son travail. Un prix bien mérité!

Vo

Fondation pour la sauvegarde du Parc Patumbah à Zurich

C'est avec succès et cérémonie que l'Année des jardins historiques est fêtée en 1995. Dans ses numéros 1995/1 et 1995/2, la Gazette NIKE a déjà informé ses lecteurs du colloque de l'ICOMOS 'Inventorier les jardins historiques' qui s'est tenu à Bâle en mai. L'objectif le plus important de l'Année des jardins historiques 1995 est la création d'un inventaire national suisse des jardins réalisé au niveau cantonal. Cet inventaire qui est en cours d'élaboration va constituer la base indispensable à l'identification et à la conservation des jardins historiques en danger.

L'exemple concret du Parc Patumbah à Zurich prouve cependant que malgré l'existence de cet instrument des plus importants pour le travail de conservation, il n'est pas toujours possible de garantir durablement la sauvegarde et la conservation d'un objet classé. Les indemnités de dédommagement liées à la mise sous protection ont trop souvent en Suisse pour conséquences des problèmes insurmontables qui contribuent à menacer l'existence des parcs et des jardins.

La création du Parc Patumbah

C'est en 1890 qu'Evariste Mertens a créé dans le quartier résidentiel de Riesbach à Zurich un parc de 13'000 m². Il a réussi à adapter de façon magistrale l'aménagement du parc à la configuration délicate du terrain imposée par la construction du tunnel pour la ligne de chemin de fer longeant la rive droite du lac. Le Parc Patumbah est un jardin qui reproduit dans un cadre clos l'ensemble de principes en vigueur à l'époque régissant l'art du jardin d'agrément tel qu'E. Mertens l'avait défini lui-même dix ans auparavant. Le long d'un réseau de chemins dessiné en forme de brezel, s'ordonnant les uns à côté des autres, des espaces de différents styles. Les perspectives au sein du jardin et les perspectives en fonction de la villa jouent un rôle créateur important. L'intégration visuelle de signes caractéristiques des quartiers environnants, comme par exemple la tour de la Neumünsterkirche, contribue à donner au parc une impression d'espace. E. Mertens a placé à proximité de la villa des éléments décoratifs marquants comme les fontaines, les plates-bandes d'ornement, la terrasse panoramique et l'alpinum. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la villa et adaptés à la configuration du terrain s'alignent les espaces utilisés extensivement comme la place de sport, l'allée de châtaigniers et l'enclos réservé aux chevreuils. A l'ouest de la villa, directement donnant sur la Zollikerstrasse, un quart de la superficie totale du parc jouissant d'une situation exceptionnelle était exploité comme jardin potager ce qui nous permet de tirer des conclusions sur la grande valeur accordée à la production potagère individuelle même dans la grande bourgeoisie. Pendant plus de vingt ans, le parc et

ORGANISATIONS

la villa sont restés la propriété de la famille du créateur qui en a fait cadeau au service social de la Neumünsterkirche qui a aménagé la villa en maison de retraite.

La division du parc en 1929

Les nouveaux propriétaires ont pris une décision lourde de conséquences en choisissant de diviser le magnifique parc qui constituait avec la villa et les dépendances une entité indivisible. La plus grande partie, soit exactement 79 ha, a été vendue comme terrain constructible. La plus petite partie du parc située aux abords de la villa a été transformée, parallèlement à la reconversion de la villa, en un jardin potager utilitaire avec un verger planté d'arbres fruitiers de petite taille. Cette division a eu de graves conséquences pour le parc notamment la perte de la substance d'origine. Les nouveaux propriétaires n'ont cependant pas fait usage du droit qu'ils avaient de construire. Cette partie du parc a été laissée à l'abandon, la substance d'origine n'a donc subi aucun dommage. Seuls les chemins de gravier ont été recouverts par les herbes par manque d'entretien régulier.

Le sauvetage de la partie située à proximité de la villa

Vers le milieu des années 70, la villa ne correspondait plus aux exigences d'une maison de retraite moderne. La Ville a donc décidé d'éviter sa destruction par son rachat et sa mise sous protection tout en prévoyant la construction d'un nouveau bâtiment dans sa proximité immédiate. Une initiative populaire acceptée à une majorité confortable a évité la réalisation de ce projet en classant zone protégée les environs immédiats de la villa. Depuis cette partie du parc a été remise en état grâce à un projet pilote du service de conservation des jardins historiques de Zurich et reconstruite, là où cela était nécessaire, sur la base des plans originaux. Malgré la splendeur reconquise, tous les efforts entrepris n'ont réussi qu'à remettre en état une petite partie du parc trop peu significative par rapport aux objectifs prévus à l'origine du projet. Il lui manque la surface nécessaire pour la mise en valeur de la villa, il lui manque les liens avec les espaces verts environnants et le jardin potager pour représenter un réel témoin de cet art qu'est l'architecture paysagiste.

Un avenir incertain pour la partie privée du parc

Depuis 1992, les propriétaires de la partie privée du parc essaient d'exercer le droit de construire qui leur appartient. La demande de mise sous protection de cette partie du parc

ORGANISATIONS

déclarée entretemps objet classé a été acceptée par le Conseil municipal mais a été attaquée avec succès par les propriétaires devant le Tribunal fédéral. La déception est d'autant plus grande que le jugement du Tribunal fédéral qui plus tard n'a pas été vérifié sur le terrain, se base sur le fait que l'on ne peut pas placer un objet sous protection qui n'apparaît pas au profane au premier coup d'oeil comme quelque chose digne d'être protégé. Ce jugement fait allusion au fait que le réseau des chemins qui est recouvert d'herbes par manque d'entretien n'existe plus que sur le plan du parc et n'est pas reconnaissable immédiatement à l'oeil nu. L'expertise archéologique n'a pas été prise en considération par l'autorité judiciaire. Même l'intervention engagée de spécialistes comme Georg Mörsch et Brigitt Sigel et de l'ICOMOS n'ont pas été en mesure de changer le cours des choses.

Une fondation pour la sauvegarde du Parc Patumbah

Les possibilités de recours judiciaire ayant été épuisées, il ne reste qu'un dernier moyen de conserver le parc dans son ensemble: l'acquisition par des moyens financiers privés. C'est l'objectif que s'est fixée la Fondation pour la sauvegarde du Parc Patumbah qui vient de se créer. Cette Fondation désire jouer le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et les pouvoirs publics. Elle s'efforce de réunir les moyens financiers nécessaires au rachat de la totalité du parc afin d'en assurer la protection durable et elle s'occupe du déroulement de négociations. La sauvegarde intégrale de ce magnifique parc doit profiter à la population, le principe va d'ailleurs être étendu à d'autres espaces verts. Pour parvenir à la réalisation de cet objectif très ambitieux – on parle d'une somme s'élevant à plus de 10 millions de francs – la Fondation a besoin du soutien financier efficace de personnes privées et d'institutions.

La Fondation est seulement active au niveau régional. Pourtant, dans le cadre de l'Année des jardins historiques 1995, l'exemple du Parc Patumbah sonne l'alarme et souligne, en tant que cas actuel, la menace constante qui pèse sur les espaces verts et les jardins d'exception. Ces parcs et jardins sont actuellement très souvent intégrés dans des zones constructibles et ne peuvent être rachetés que par des sommes importantes en raison du règlement fédéral équivoque en matière de dédommagement et du manque d'instruments fiscaux à disposition. La Fondation pour la sauvegarde du Parc Patumbah pourrait ouvrir la voie à la création au niveau fédéral d'une fondation pour la conservation et la sauvegarde des jardins historiques. Pour ce faire nous devons avant tout nous assurer du soutien au niveau national.

Pour plus de renseignements sur les activités et les objectifs de la Fondation, s'adresser à: Stiftung zur Erhaltung des Patumbah-Parkes, Rindermarkt 16, 8001 Zurich.

Giovanni F. Menghini
Judith Rohrer-Amberg
Roman G. Schönauer

Inventaire des jardins et des espaces verts historiques de Suisse

Plusieurs raisons nous ont poussés à proposer à la Ligue suisse du patrimoine national les jardins historiques comme thème de la collecte 1995 de l'Ecu d'or. En premier lieu, nous avons été séduits par la possibilité de sensibiliser une large couche de l'opinion publique aux problèmes de la conservation et de la sauvegarde d'un type d'objet dont l'importance est trop souvent méconnue. Nous avons aussi pensé qu'il serait important de déclencher d'autres subventions grâce à la collecte de l'Ecu d'or et donc également de rappeler aux conservateurs de monuments historiques que les jardins font partie de notre patrimoine historique. Animé par l'exemple du Deutscher Heimatbund, nous désirons aller encore plus loin et réaliser un inventaire des jardins et des espaces verts historiques de Suisse. Chacun sait que l'on ne peut protéger que ce que l'on connaît, un inventaire est donc toujours le premier pas vers des mesures concrètes de conservation.

Le Groupe de travail de l'ICOMOS 'Conservation des jardins historiques' a élaboré des fiches de recensement et mis au point la manière de procéder pour cet inventaire qui va être réalisé à titre d'essai dans les cantons d'Argovie et des Grisons. Par ailleurs cinq autres cantons ont d'ores et déjà participé à une réunion d'information. L'enregistrement des objets va être organisé par les sections cantonales de la Ligue suisse du patrimoine national, par la Fédération Suisse des Architectes-Paysagistes (FSAP) et par la Société Suisse pour l'Art des Jardins (SSAJ). L'organisation dans son ensemble, l'assistance et les conseils spécialisés, le regroupement et l'étude des données seront assurés par le Groupe de travail de l'ICOMOS.

Dans les deux cantons-tests, on a pu noter l'importance de l'attitude positive des services officiels (services de conservation des monuments historiques, de l'aménagement du territoire, de protection de la nature, du cadastre, etc.) envers les personnes travaillant à l'élaboration de l'inventaire. En effet quand il leur est possible de prendre connaissance des inventaires des sites construits et des bâtiments déjà existants ou en cours de réalisation, des inventaires des sites naturels, des plans directeurs en matière d'aménagement du territoire ou des relevés des spécialistes de l'étude de la

maison rurale, cela représente pour ces personnes une aide considérable. Les services du cadastre peuvent également contribuer à faciliter le travail de nos collaborateurs en mettant à leur disposition pour chaque commune les plans cadastraux nécessaires.

Pour la réalisation de cet inventaire, l'interlocuteur au niveau national est Guido Hager, responsable du Groupe de travail 'Conservation des jardins historiques' de l'ICOMOS. Chaque canton dispose d'un responsable de l'inventorisation qui est également chargé des contacts avec les autorités. Nous vous demandons de bien vouloir lui accorder le soutien dont il a besoin et de faire en sorte que l'aide nécessaire lui soit également accordée à tous les niveaux administratifs.

Notre objectif est de terminer cet inventaire avant 2001. Lorsque le travail sera arrivé à terme, les services cantonaux d'aménagement du territoire et les services de conservation des monuments historiques recevront chacun un exemplaire de cet inventaire.

Adresse de contact: Groupe de travail de l'ICOMOS 'Conservation des jardins historiques', Guido Hager, Hauserstrasse 19, 8032 Zurich, tél. 01 251 22 55, Fax 01 251 22 88

Guido Hager

Images numériques au service de l'enseignement de l'histoire de l'art et de la recherche

Nouvelles expériences et publications

Au milieu du XIX^e siècle, l'invention de la photographie a modifié fondamentalement l'histoire de l'art. 'Digital Imaging', en français approximativement 'le traitement numérique de l'image' est considéré par les spécialistes comme une évolution comparable qui va, avant la fin des années 90, transformer dans une large mesure le travail de l'historien de l'art. Ce n'est pas l'ordinateur en tant qu'instrument de travail qui constitue le défi primaire de la nouvelle technologie mais les possibilités quasi illimitées de la diffusion, de la reproduction et enfin de la manipulation de l'image numérique. Depuis le début des années 90, l'histoire de l'art réagit à cette évolution. Alors que dans les pays de langue allemande l'enseignement et la recherche donnent plutôt lieu à des discussions socio-culturelles, les universités américaines, anglaises et récemment également françaises n'hésitent pas à intégrer l'utilisation pratique de cette technologie même dans leurs offres de formation.

ORGANISATIONS

Points de repères

Une brochure parue en automne de cette année dans le cadre du Getty Art History Program (AHIP) présente les principaux domaines d'application de la nouvelle technologie dans la recherche en histoire de l'art. Grâce à la technologie numérique, il est possible d'accéder à des sources d'informations visuelles sans les restrictions auxquelles on était confronté jusqu'à présent et de les combiner à volonté. Grâce au CD-ROM et à Internet, les documents images ne sont plus accessibles qu'à quelques spécialistes mais peuvent être utilisés dans le monde entier par un très large public. Une fois que les images sont digitalisées, il est possible de réduire de manière importante les coûts de production pour les brochures et les livres.

Jusqu'à présent la plupart des historiens d'art confiaient le traitement des images destinées aux publications aux rédacteurs-imagiers et aux lithographes. Aujourd'hui les images comme les textes peuvent être traitées au moyen d'un ordinateur personnel. Si on examine de plus près ce domaine, on s'aperçoit que travailler sur des images peut être aussi fascinant et aussi exigeant que travailler sur des textes. Comme pour toute nouvelle technologie, il serait également important, dans ce domaine, que les scientifiques acquièrent eux-mêmes quelques compétences techniques afin de jouir d'une certaine indépendance.

L'excellente brochure illustrée de l'AHIP a pour objectif de faciliter aux musées et à la recherche la prise de décisions stratégiques dans le domaine de l'histoire de l'art. Elle renseigne sur la situation actuelle de l'application de la technique numérique et propose des renseignements intéressants sur les possibilités futures. En ce qui concerne le futur, les auteurs n'ont aucun doute: dans quelques années les documents et les références numériques feront partie du quotidien de la recherche en histoire de l'art.

Le travail au moyen des images numériques est expliqué plus en détails dans deux revues spécialisées. 'Visual Resources' existe déjà depuis onze ans, cette revue était au départ un moyen d'échanges pour les bibliothécaires d'art et est devenue un instrument déterminant pour la discussion des nouvelles méthodes permettant l'exploitation des ressources visuelles. La palette va de considérations fondamentales sur des systèmes d'indexation iconographiques jusqu'à des conseils pratiques pour se procurer des sources d'images pour la recherche.

Contrairement à la revue 'Visual Resources' plutôt orientée vers les sciences humaines, la revue trimestrielle au titre quelque peu trompeur 'Real-Time Imaging' qui paraît

ORGANISATIONS

depuis cette année couvre les aspects techniques et les problèmes d'organisation. Le premier numéro présente de manière extrêmement complète le projet le plus réussi du moins du point de vue quantitatif dans le domaine de l'histoire de l'art, la banque de données 'Rubens' de l'Université de Canberra, également disponible sur Internet. Le directeur du projet, Michael Greenhalgh, décrit de quelle manière il est parvenu à digitaliser plus de 20'000 images en tout juste trois ans et à les proposer online à des fins d'études. Les autres articles parus dans le premier numéro et les deux numéros qui ont suivi s'adressent plutôt à des spécialistes ayant une formation scientifique. Cette revue est très intéressante surtout parce qu'elle fournit de nombreux renseignements bibliographiques et les adresses des scientifiques actifs dans le domaine du traitement numérique de l'image dans le monde entier. Grâce au courrier électronique il est possible à n'importe quel moment de prendre contact avec eux.

Les informations les plus actuelles sur le traitement numérique de l'image en histoire de l'art se trouvent également sur Internet. Pour bien commencer, une bonne adresse est celle de la Commission on Preservation and Access aux E.U qui a créé un groupe de travail avec le Research Libraries Group et la très compétente Vereinigung der wissenschaftlichen Bibliothekare. L'adresse sur Internet est la suivante: <http://www.oclc.org:5046/~weibel/archtf.html>.

Seulement quelques banques d'images

La liste récapitulative 'History of Art' de la Virtual library d'Internet va proposer dans les prochaines semaines une vue d'ensemble actuelle de l'application des nouvelles technologies dans les musées, les instituts de recherche et les archives d'images. L'auteur de cette liste est Kirk Martinez qui, depuis le début des années 90, contribue au Birkbeck College de l'Université de Londres, de manière déterminante au développement du traitement numérique de l'image en histoire de l'art. Jusqu'à présent les résultats de son enquête sont décevants. Dans le monde entier il existe bien déjà des dizaines de banques d'images avec des images basse définition mais là également les illustrations sont limitées à quelques centaines de séries de données. Les images haute définition ne sont disponibles qu'à quelques rares endroits. On entend plus par 'haute définition' les 2000 x 3000 pixels magiques qui faisaient référence avant l'introduction du Kodak-Photo-CD mais des images numériques qui correspondent aux normes d'un ektachrome de grand format. Mis à part dans les deux projets américains NARCISSE et VASARI et dans les projets soutenus par l'entreprise IBM, c'est dans les archives espagnoles d'outre-mer à Séville que

les expériences les plus poussées ont été faites dans cette technologie. Malgré de gros investissements techniques et financiers, ces banques ne disposent également que de quelques centaines d'images chacune.

Ce sont les Laboratoires de Recherche des Musées de France (LRMF) à Paris qui ont introduit de manière la plus systématique la technologie numérique. Pour chaque grande exposition organisée par la Direction des Musées de France, la documentation scientifique est digitalisée et généralement publiée sur CD-ROM. Le CD-ROM sur Poussin a déjà été vendu à plusieurs centaines d'exemplaires pendant l'exposition au Louvre et est considéré comme la meilleure publication électronique pour un public s'intéressant à l'aspect scientifique de la peinture. Au cours des prochains mois, l'équipe du LRMF va traiter de la même façon tous les documents sur les peintures de Corot. Comme pour le projet Poussin, des images radiographiques jusqu'à présent inaccessibles, des spectrogrammes et des frottis microscopiques vont pouvoir apparaître à l'écran à partir de la reproduction numérique de chaque peinture originale.

Les CD-ROM à vocation scientifique sont à l'origine de certaines critiques dans les milieux spécialisés. Bien que des personnalités importantes comme Jacques Thuiller et Thomas Gaethgens aient rendu hommage au projet et l'aient largement encouragé, des voix se font entendre dénonçant une orientation trop technologique de l'histoire de l'art. Bien souvent ces craintes reposent sur la peur de la nouveauté ou sur le manque de courage face au défi que représente l'utilisation de ces nouvelles techniques. Depuis la Foire du livre 1995 de Francfort, les CD-ROM et les publications électroniques ont trouvé leur place dans les critiques des journaux préférés des intellectuels de langue allemande.

Les expériences en Suisse

Depuis mai 1995, dans le cadre d'un projet expérimental, la Banque de données des biens culturels suisses (BDBS) fait digitaliser en haute définition à l'Université de Bâle des ektachromes provenant des collections de quatre musées d'art. Les expériences faites jusqu'ici ont montré qu'il est difficile d'atteindre le seuil critique de plusieurs milliers d'images. La BDBS va cependant pouvoir proposer fin 1995 tout d'abord un millier d'images numériques. Le travail que représente la recherche des diapositives dans les photothèques et leur contrôle a tout à fait été sous-estimé. Le traitement de l'image numérique à l'ordinateur dont se charge une spécialiste expérimentée de l'Université de Bâle peut demander jusqu'à une heure pour une seule image. Le temps nécessaire pour le travail administratif visant à clarifier les questions des droits d'auteur et des droits d'exploitation a également été calculé trop juste.

Pourtant, depuis octobre 1995, pour l'ensemble des collections du Museo Cantonale d'Arte (MCA) à Lugano, une documentation sous forme de textes et d'images a été élaborée, les images sont accessibles sur Internet. Le MCA est un des premiers musées d'art au monde à proposer sur le serveur de la BDBS cette prestation aux historiens de l'art et à toutes les personnes intéressées par l'art. Les expériences positives réalisées grâce à ce projet doivent aussi rapidement que possible profiter à l'enseignement et à la recherche en histoire de l'art. En collaboration avec le service de photographie scientifique de l'Institut physico-chimique de l'Université de Bâle, la BDBS aimerait mettre sur pied un centre spécialisé pour le traitement numérique des images dans le cadre de son programme quadriennal 1996-1999. L'Université de Bâle voit avec satisfaction le renforcement des activités menées jusqu'à présent et le développement de son service mais exige pour ce faire un soutien financier plus conséquent. Un concept est à l'étude qui prévoit une répartition des activités en trois domaines: enseignement, recherche et prestations. Les prestations seront payantes pour les 'clients' externes comme les projets de recherche, les musées et les archives.

Grâce à ce projet, des perspectives intéressantes s'ouvrent également dans le domaine de l'enseignement de l'histoire de l'art et de la recherche. Aujourd'hui, à l'Université de Bâle, les étudiants en histoire de l'art et en conservation des monuments historiques peuvent choisir 'Electronic Imaging' comme matière secondaire. Par ailleurs, l'Institut de l'Université de Bâle est à la disposition des étudiants pour les travaux de fin d'études et les projets de recherche dans le domaine du traitement numérique de l'image. Comme elle le fait pour la BDBS, l'équipe de l'Université de Bâle peut travailler sous contrat pour des musées, des services de documentation et des archives.

Renseignements bibliographiques

Besser, Howard and Jennifer Trant. Introduction on Imaging. The Getty Art History Information Program, 1995. ISBN 0-89236-361-4

Real-Time Imaging. Academic Press London. ISSN 1077-2014. Commandes par téléphone: 0044 181 300 3322. VISUAL RESOURCES. An International Journal of Documentation. Gordon and Breach Publishers. Pour la Suisse, les commandes peuvent se faire par téléphone: 061 261 01 38.

A partir de décembre 1995, il est possible de trouver d'autres renseignements bibliographiques et un répertoire des hyperlinks actuels sur le serveur de la BDBS à l'adresse suivante: <http://www.swissarts.org>

David Meili

ORGANISATIONS

Constitution à Neuchâtel de la Fondation des Archives de la Construction Moderne

Créées il y a sept ans au sein de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, les Archives de la Construction Moderne se sont faites progressivement une bonne réputation, grâce, en particulier, à la rigueur scientifique de leur travail. Aujourd'hui, et c'est une bonne nouvelle, une Fondation vient d'être constituée au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse, qui doit permettre aux Archives de se donner encore davantage les moyens de ses ambitions et assurer une pérennité à ses activités.

La toute jeune Fondation, issue des efforts de personnes privées, regroupées dans l'Association Romande des Archives de la Construction Moderne, a pour objectifs prioritaires la recherche, l'acquisition, la gestion, la conservation, l'étude et la mise en valeur de documents (dessins, plans, photographies, publications etc.) provenant d'architectes, d'ingénieurs, d'entrepreneurs et d'artistes, ou relatifs à leurs travaux. Il doit s'agir de constructeurs ayant travaillé en Suisse romande ou dans les régions limitrophes, ou encore de ceux dont l'influence y a été particulièrement sensible.

Garder en mémoire

Premier président du Conseil de la Fondation, le Professeur Rémy Scheurer, conseiller national, historien, ancien recteur de l'Université de Neuchâtel, constate, en le regrettant, la rareté des archives privées, dont le risque de disparition ou de destruction est beaucoup plus fort que dans le cas des archives publiques. Ainsi, dit-il, 'c'est une chance pour un historien de disposer d'archives d'entreprises, généralement découvertes par accident dans un galetas ou dans un marché aux puces... C'est pourquoi une entreprise de sauvetage de documents privés, telles que les Archives de la Construction Moderne, doit être soutenue, d'une part afin de gagner toujours plus la confiance des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, d'autre part d'assurer une conservation des documents dignes de ce nom (et cela coûte cher!), enfin et surtout pour maintenir en mémoire des constructions qui, sans cela, disparaîtraient sans laisser de trace'.

Une des raisons d'être de la Fondation est donc la recherche et l'acquisition de nouveaux fonds d'archives, afin d'en assurer la conservation. Ces fonds peuvent être acquis en propre par la Fondation ou, appartenant à des tiers, être placés sous sa surveillance. Mais la gestion directe de ces

ORGANISATIONS

'trésors' appartient naturellement aux professionnels de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, en particulier à l'équipe des Archives de la Construction Moderne.

Ouverture sur l'avenir

Le conservateur et historien de l'art Pierre Frey qui, dès le début, a tout misé sur les Archives, a des raisons d'être optimiste. En effet, on vient de plus en plus, et de plus en plus loin, consulter les documents au 35 bis de l'avenue de Cour, à Lausanne. 'Après avoir stagné dans l'intimité vaudoise, notre travail émerge dans le champ de la recherche contemporaine. Nous avons actuellement davantage de consultants venant de l'extérieur que venant de l'intérieur des départements d'architecture. Ainsi, l'identité romande des Archives se confirme et se renforce'.

La recherche des fonds d'archives, c'est aussi les rencontres imprévues de personnalités hautes en couleur, telle Jeanne Bueche, à Delémont, architecte, fille et soeur d'architectes, spécialiste de la restauration de fermes et d'églises jurassiennes, qui a croisé au cours de sa longue carrière les chemins de Fernand Léger et de Germaine Richier. 'Cela nous permet', affirme Pierre Frey, 'de sortir d'un certain esprit de clocher et d'élargir notre culture architecturale.'

Par un travail méthodique et rigoureux, l'équipe du 35 bis avenue de Cour a montré que ce type de recherche est rentable à long terme et, ce faisant, a fait des Archives un passage obligé pour tous ceux qui s'intéressent à retrouver la mémoire du temps.

Marie-Claire Lescaze

Distinction

Le prix 'Hôtel / restaurant de l'année'

La section nationale suisse de l'ICOMOS va attribuer pour la première fois en 1996 le prix 'Hôtel / restaurant historique de l'année'. L'attribution de ce prix a pour objectif d'encourager la conservation des hôtels dans leur substance historique ainsi que de sensibiliser les spécialistes, les propriétaires et l'opinion publique aux problèmes de l'entretien et de la restauration des hôtels et des restaurants historiques en Suisse. Ce prix sera décerné par la section nationale suisse de l'ICOMOS en collaboration avec la Société suisse des hôteliers et Suisse Tourisme.

Le prix récompensera des hôteliers / propriétaires qui ont entretenu et conservé la substance historique de leurs établissements en respectant les critères de la conservation des monuments historiques. Le prix pourra aussi bien être accordé pour des mesures de conservation dans le sens strict du terme ou pour des transformations, des ajouts et des agrandissements effectués sur des hôtels et des restaurants existants tout en respectant leur caractère historique. En règle générale un objet sera primé chaque année.

Les documents nécessaires au dépôt des candidatures peuvent être obtenus auprès de l'ICOMOS-Suisse, Case postale, 3000 Berne 8 et de tous les services cantonaux et municipaux de conservation des monuments historiques.

Les candidatures pour le prix 1996 doivent être déposées au plus tard le 1er mars 1996. Le prix sera décerné en septembre 1996.

communiqué